

Demande de majoration pour enfant

(Article 25 du décret n° 2008-637 du 30 juin 2008)

Caisse de Retraites du Personnel de la RATP
201 rue Carnot
94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex

www.crpratp.fr

Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies par cette demande font l'objet de traitements. Le responsable du traitement est la Caisse de retraites du personnel de la RATP. Les finalités poursuivies par ces traitements sont le calcul et la liquidation de votre pension de retraite du régime spécial du personnel de la RATP. Les données à caractères personnel de ce traitement sont conservées pendant la durée du versement de la pension de retraite à compter de la collecte. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. A cet effet, vous pouvez prendre contact directement avec la Caisse de retraites du personnel de la RATP.

DEMANDE DE MAJORATION POUR ENFANTS

VOTRE IDENTITE

Madame ☐

Monsieur ☐

Matricule :

N° de pension :

NOM DE FAMILLE (nom de naissance) en majuscule :
.....

PRENOMS (soulignez le prénom usuel) :
.....

NOM D'USAGE (facultatif et s'il y a lieu) :
.....

N° de Sécurité Sociale

VOTRE SITUATION DE FAMILLE ACTUELLE

☐ Célibataire

☐ Marié(e)

☐ Pacs

☐ En concubinage

☐ Séparé(e)

☐ Divorcé(e)

☐ Veuf (ve)

Depuis le

Depuis le

Votre conjoint(e), partenaire PACS, concubin(e) :

Madame ☐ Monsieur ☐

Son nom de famille (nom de naissance):
.....

Son nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu):
.....

Ses prénoms (soulignez le prénom usuel) :
.....

N° de Sécurité Sociale

UNIONS PRECEDENTES (le cas échéant) :

1^{ère} union avec **né(e) le**/...../..... **A**

☐ Marié(e) ☐ Pacs ☐ Union libre

Depuis le | | | | | | | | |

☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf (ve)

Depuis le | | | | | | | |

2^{ème} union avec.....né(e) le/...../..... A

☐ Marié(e) ☐ Pacs ☐ Union libre

Depuis le | | | | | | | | |

☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf (ve)

Depuis le | | | | | | | |

3^{ème} union avec.....né(e) le ____/____/____ A.....

☐ Marié(e) ☐ Pacs ☐ Union libre

Depuis le | | | | | | | | |

☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf (ve)

Depuis le | | | | | | | |

VOS ENFANTS ET CEUX QUE VOUS AVEZ ELEVES

Mentionnez tous les enfants : les vôtres, les enfants adoptés, recueillis.

Indiquez pour chaque enfant : la ou (les) période(s) durant laquelle (lesquelles) vous l'avez élevé depuis sa naissance ou sa date d'adoption ou sa prise en charge effective.

[illegible]

(1) Précisez:

Légitime pour un enfant né(e) dans le cadre du mariage,

Naturel reconnu pour un enfant né(e) dans le cadre d'une union autre que le mariage,

Adopté pour un enfant né(e) adoptif (jugement),

Délégation pour un enfant ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale.

Tutelle pour un enfant placé sous tutelle.

Recueilli pour un enfant recueilli à votre foyer.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et avoir pris connaissance des risques encourus en cas de fausse déclaration.

Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier.

Fait à :

Signature :

Le

--	--	--	--	--	--	--	--	--

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.



Si vous vous êtes trompé, signalez-le-nous : nous corrigerons les données concernées. Si cette rectification change le montant des prestations que vous recevez, vous ne serez pas sanctionné : vous devez seulement rembourser les sommes perçues en trop.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR :

Les enfants ouvrant droit à majoration pour enfants	Pièces à fournir
Enfant du pensionné(e) et /ou du conjoint ⁽¹⁾: - Légitime - Naturel reconnu - Adoptif	• Extrait d'acte de naissance du donnant droit (pensionné(e)). • Copie intégrale de l'acte de naissance ou du jugement d'adoption
Enfant ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale en faveur du titulaire de la pension ou de son conjoint ⁽¹⁾	Copie intégrale du jugement de délégation
Enfant placé sous tutelle du titulaire de la pension ou de son conjoint ⁽¹⁾ lorsque la tutelle s'accompagne de la garde effective et permanente de l'enfant	Copie intégrale du jugement de tutelle
Enfant décédé par fait de guerre	Copie intégrale de l'acte de naissance

(1) : personne unie par les liens du mariage

Pour prouver qu'un enfant a été recueilli à son foyer par le titulaire de la pension ou son **conjoint ⁽¹⁾** qui justifie en avoir assumé la charge effective et permanente **durant neuf ans, veuillez fournir :**

- **Soit** une pièce **attestant** que l'enfant a ouvert droit aux avantages familiaux existant à l'époque (prestations familiales ou/et supplément familial de traitement), cette attestation peut être établie au nom de l'agent.
- **Soit** l'avis d'imposition sur le revenu (la preuve de la charge sera apportée par le nombre de part retenue **et / ou** par l'indication du versement d'une pension alimentaire)